

APPEL A CANDIDATURE MEDiateur DE SANTE PAIR

Appartements de Coordination Thérapeutique - Un Chez-Soi d'Abord

Nantes et agglomération

Recrutement de deux médiateurs en santé pair en CDI, 0.5ETP, pour les Appartements de Coordination Thérapeutique « Un Chez Soi d'Abord »-Nantes

Poste à pourvoir au 25/11/2019 (à condition d'obtention d'autorisation de l'établissement)

Date limite dépôt de candidature : 22/10/2019 midi

Entretiens : 29 ou 30/10/2019

Candidature à adresser à Mme l'administratrice du GCSMS ACT-Un Chez Soi d'Abord sur l'adresse mail de M Lambert van Dinteren ; lambert.vandinteren@asso-leseauxvives.fr

Titre du Poste

Médiateur de Santé Pair en Santé Mentale

Contexte du poste

Nom de l'établissement

Appartements de Coordination Thérapeutique Un Chez Soi d'Abord-Nantes

Organisme gestionnaire

Groupement de Coopération Social et Médico-Social ACT-Un Chez Soi d'Abord Nantes

Contenu du poste

Dans le cadre d'une méthodologie propre aux ACT-Un Chez Soi d'Abord en résumé :

- équipe pluridisciplinaire ayant un management collaboratif horizontal
- interventions basées sur le concept du rétablissement (intervention comme catalyseur des forces et potentiels de la personne)
- interventions basées sur le Plan Individuel de Rétablissement élaboré par le résident
- interventions basées sur le concept de la réduction des risques

le médiateur de santé pair en santé mentale

- met son savoir expérientiel au profit des locataires et de son équipe de travail
- assure avec ses co-équipiers l'intervention médico-sociale en suivi intensif des locataires dans le cadre de la multi référence

Conditions d'exercice du poste

Organisation du travail

- Poste à 0,5ETP
- Le médiateur de santé pair en santé mentale occupe sa place entre les professionnels du secteur social, médico-social, médical et les usagers
- Son action est favorisée par un service où est établi le management partagé et la multi référence.
- Travail en équipe à horaires réguliers compris entre 8h00 et 18h00 du lundi au vendredi
- Travail autour de visites à domicile ou à l'extérieur, principalement en binôme + accompagnement aux différents services de la ville
- Lieu de travail : l'ensemble du territoire de Nantes-Métropole

Convention collective et rémunération

- Convention Collective '66
- Aide Médico Psychologique (ancienneté : 816,20€ brut mensuel pour un mi-temps)

Compétences requises pour le poste

Savoirs

- Expérience personnelle de la maladie mentale et / ou de l'errance et / ou de l'addiction
- Connaissances de la psychiatrie, des droits et devoirs face aux administrations du secteur social et médical
- Connaissance du concept du Rétablissement et du concept de la Réduction des Risques

Savoir-faire

- Savoir utiliser son savoir expérientiel
 - Se connaître, connaître son histoire et être serein avec
 - Avoir identifié les forces qui ont permis d'en arriver là, et le déclic à partir duquel une mise en route vers le rétablissement a été possible (dans ce cadre : connaître la philosophie du rétablissement et en avoir expérimenté certains outils)
 - Savoir se raconter, diffuser son expérience, utiliser la force du témoignage



- Avoir la capacité de gérer ses émotions quant aux histoires de vie des locataires qui rentreraient en collusion avec des éléments de sa propre histoire non encore dépassés – et savoir repérer les éventuels risques de rechute associés
- Travailler en équipe
 - Capacité à appréhender et comprendre une situation en équipe pluridisciplinaire
 - Identifier sa place dans l'intervention et être force de proposition au regard de l'outil qu'est son expérience
 - Agir dans un sens commun, dans la continuité
- Savoir écouter
- Sens du relationnel
- Sens de l'organisation
- Savoir différer

Savoir-être

- Etre bienveillant auprès de la personne
- Etre dans l'empathie (raisonnée)
- Accompagner dans le respect du choix éclairé de la personne et de leur temporalité
- Etre ouvert d'esprit
- Etre adaptable

Prérequis

- Etre en voie de rétablissement ou rétabli
- Ne pas exercer dans une structure où le médiateur a été suivi lui-même
- Avoir une certification au moins de niveau II enregistrée au répertoire national prévu à l'article L. 335-6 du code de l'éducation,
 - soit par une validation des acquis personnels dans les conditions déterminées par les articles D. 613-38 et suivants du même code en vue de l'accès à une telle certification,
 - soit, sous réserve de l'avis favorable du médecin psychiatre de l'équipe, par toute autre formation en santé mentale
 ou engagement à obtenir celle-ci dans un délai de cinq ans à compter du recrutement

